



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2025

Centre Maternel

Centre Maternel

UN SERVICE EN

CONSTANTE ÉVOLUTION

AU SERVICE DES FAMILLES

Créé en 2003, grâce à un partenariat étroit avec le Conseil Départemental du Val-de-Marne, le Centre Maternel de notre association est né de la volonté commune d'apporter une réponse adaptée à l'accueil des mères accompagnées d'enfants de moins de trois ans, ayant besoin d'un étayage au niveau de la parentalité. D'abord doté de 20 places, le dispositif a rapidement été renforcé puis élargi, témoignant de sa pertinence et de la qualité du travail mené par l'équipe.

L'année 2018 a marqué une nouvelle étape dans cette collaboration, avec l'habilitation pour l'accueil de 30 situations, dont une place pour un couple

avec un premier enfant, à titre expérimental, en prévention précoce. Cette évolution illustre la confiance renouvelée du Conseil Départemental du Val-de-Marne et la capacité de l'équipe à ajuster ses pratiques face à la diversité des parcours familiaux.

Aujourd'hui, le Centre Maternel s'attache à évaluer finement les situations et le lien mère-enfant, à soutenir les compétences parentales et à garantir la protection et le bien-être de l'enfant. Porté par une équipe pluridisciplinaire engagée et un partenariat solide, le projet de service favorise un accompagnement global, bienveillant et adapté aux besoins de chaque ménage accueilli.

1. LES LOCAUX D'HÉBERGEMENT DU CENTRE MATERNEL

► DES HÉBERGEMENTS DIVERSIFIÉS ET ADAPTÉS AUX BESOINS DU PUBLIC

En 2025, le Centre Maternel a poursuivi l'organisation de ses dispositifs d'hébergement afin d'offrir un cadre sécurisant et évolutif, adapté aux besoins des mères et de leurs enfants.

Au 31 décembre 2025, le service dispose de **trois sites collectifs** implantés à Villeneuve-le-Roi et Orly. Chacun accueille entre cinq et six mères accompagnées d'un ou deux enfants, dans des lieux entièrement meublés et équipés en matériel de puériculture. Ce mode d'hébergement permet une évaluation fine de la relation mère-enfant et un accompagnement au quotidien par l'équipe pluridisciplinaire présente sur place. En effet, les professionnelles disposent d'un bureau sur chacun des sites collectifs, pour un accompagnement de proximité.

Les espaces communs (cuisines, salles à manger, salles de motricité, etc.) favorisent la convivialité, le bien-être des familles et un travail de proximité autour du savoir-habiter et du rythme de l'enfant.



Un site est par ailleurs équipé de deux studios adaptés aux personnes en situation de handicap, offrant un sas entre l'accueil en collectif et en appartement diffus et permettant d'évaluer la capacité des familles à occuper un lieu où la présence éducative est différente.





TÉMOIGNAGE

« Je me suis bien sentie à l'AUVM, comme chez moi. C'était une maison pour moi. Je n'ai pas été accompagnée par tout le monde, mais mes référentes étaient très bien avec moi, le logement aussi. Aujourd'hui, j'ai envie de dire merci à l'AUVM. Ils m'ont appris ce que je sais aujourd'hui, m'ont donné confiance en moi, pas seulement en tant que maman mais aussi dans la vie administrative. Je n'ai pas eu qu'un abri, mais aussi une famille. »

Mme A., accueillie de février 2024 à octobre 2025 en collectif puis en diffus

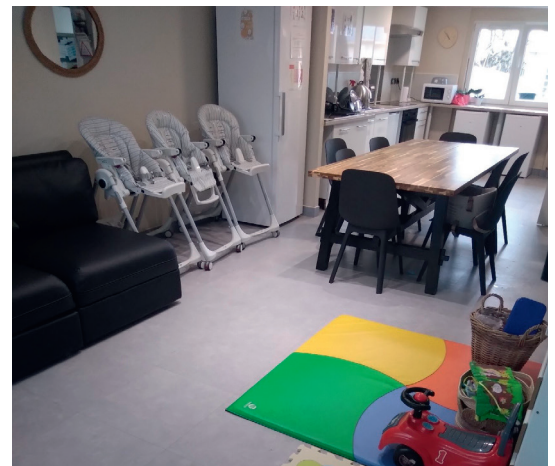
L'accueil de femmes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales étant en augmentation, afin de garantir la sécurité des résidentes les trois sites collectifs sont équipés de dispositifs de protection par l'installation de vidéophones et de badges d'accès, en complément du système de vidéosurveillance existant.

En parallèle, le Centre Maternel gère **huit appartements en diffus**, dont trois partagés, destinés aux mères ayant acquis une certaine stabilité après un séjour en collectif. Ces logements, situés à proximité des sites collectifs, offrent un cadre plus autonome et permettent une préparation

progressive à la sortie du dispositif, tout en maintenant un lien étroit avec les professionnelles dans un cadre sécurisant.

Des espaces dédiés à la petite enfance permettent d'organiser deux fois par semaine des ateliers d'éveil et de socialisation, animés par l'équipe éducative. Ces temps partagés, ouverts également aux familles hébergées en appartements, favorisent la stimulation et le développement des enfants tout en renforçant les liens mère-enfant.

Ainsi, l'ensemble du dispositif d'hébergement s'inscrit dans une démarche d'accompagnement respectueuse du rythme de chaque ménage, articulant sécurité, bien-être et autonomie.



Cette approche globale constitue l'un des fondements du projet d'accompagnement porté par le Centre Maternel, et témoigne de l'engagement et de la bienveillance de l'équipe au quotidien pour soutenir chaque famille dans son parcours.

► AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES ET CONFORT DES RÉSIDENTS

Dans le cadre de l'amélioration continue de nos lieux d'hébergement, plusieurs projets ont été menés afin de renforcer le confort, la sécurité et la qualité de vie sur nos différents sites. En 2022, l'élaboration d'un **plan prévisionnel d'investissement** (PPI) a permis de planifier les travaux et réaménagements sur une période de cinq ans.

Le renouvellement du mobilier s'est poursuivi en 2025 afin de maintenir des conditions d'hébergement dignes. Par ailleurs, trois chambres des sites collectifs et un appartement ont été entièrement rénovés. Les espaces dédiés à la petite enfance ont également été réaménagés, avec l'ajout de bibliothèques et de meubles de rangement.

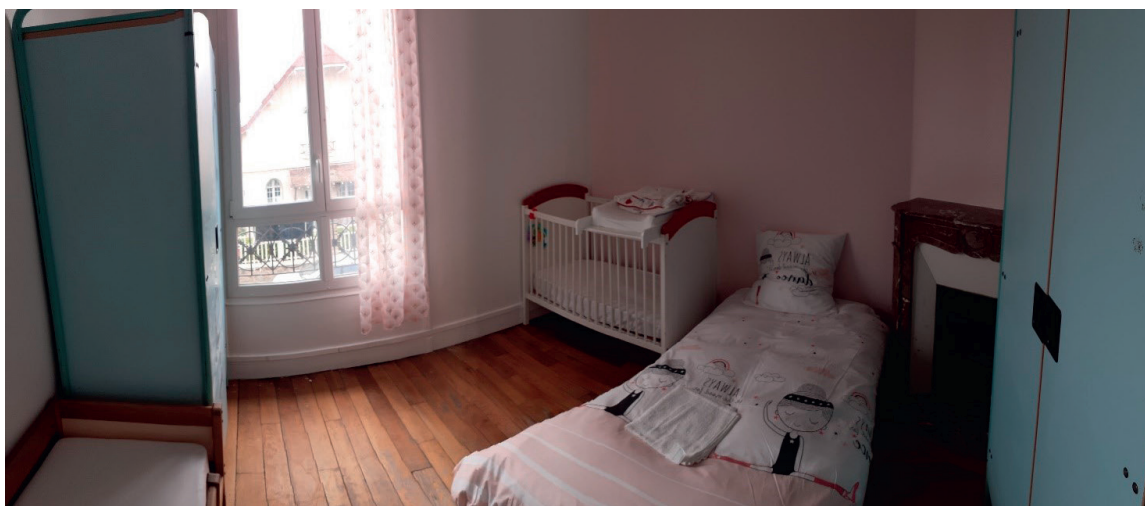


Dans le même temps, le **parc informatique** a été renouvelé pour remplacer les ordinateurs et imprimantes vieillissants. Les professionnels disposent ainsi de matériel performant et adapté à leurs besoins, d'autant plus avec la dématérialisation engagée par notre association.

Ces initiatives attestent de l'engagement du Centre Maternel à continuer d'offrir un environnement sécurisé et agréable, garantissant aux résidentes et à leurs enfants des conditions d'accueil dignes et adaptées et aux professionnels de développer leurs compétences dans un cadre de travail serein.

TÉMOIGNAGE

« On a reçu un accueil chaleureux dès le premier jour, j'étais bien entourée, les autres mamans étaient très sympas. C'est plus compliqué avec certains professionnels qu'avec d'autres, mais je me sens bien prise en charge. L'environnement est propre, il y a de grands espaces pour les jeux, c'est bien d'avoir sa propre pièce. » Mme M.



MONOGRAPHIE

Prise en charge de Madame S.

Contexte

Madame S. a été orientée vers le Centre Maternel avec son fils **dans un contexte de vulnérabilité maternelle importante**, marqué par des inquiétudes majeures concernant la sécurité, la santé et le développement de l'enfant. L'orientation a été initiée à la suite d'une information préoccupante transmise par le service ALT de la Croix-Rouge, après sollicitation par la Protection maternelle et infantile (PMI) qui avait identifié des difficultés persistantes dans la prise en charge du jeune enfant.

Les préoccupations initiales portaient notamment sur une prise de poids insuffisante, une incompréhension fréquente par la mère des pleurs et des signaux de l'enfant, ainsi qu'une difficulté marquée de Madame S. à ajuster ses réponses parentales à ses besoins fondamentaux, malgré les conseils et accompagnements proposés par les professionnels. **Ces éléments ont conduit mettre en place un accompagnement éducatif et social renforcé au sein du Centre Maternel, dans un objectif de prévention et de protection de l'enfant.**

Accueil en hébergement

À son admission, Madame S. a été accueillie avec son fils au sein d'un site collectif, hébergement adapté et conçu comme un cadre sécurisé et contenant. Celui-ci a permis une observation fine des interactions mère-enfant et la **mise en place d'un accompagnement de proximité**. La présence quotidienne des professionnels a soutenu Madame S. dans les gestes essentiels du quotidien.

Une attention particulière a été prêtée à l'état de santé du jeune enfant, notamment à l'évolution de sa courbe de poids et à la qualité des réponses maternelles.

Accompagnement global au sein du Centre Maternel

L'accompagnement a porté sur l'organisation du quotidien en tenant compte des imprévus et des priorités, ainsi que sur l'acquisition de gestes parentaux adaptés pour **répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant**, notamment en matière d'alimentation,

de soins et de rythme de vie. L'équipe a veillé à ce que ces pratiques soient intégrées dans une logique d'autonomisation progressive de Madame S., y compris dans ses démarches administratives.

L'équipe a également travaillé sur le lien mère-enfant, marqué par une fusion excessive, en accompagnant progressivement Madame S. dans le processus de séparation nécessaire pour permettre à l'enfant de développer son autonomie et ses interactions avec son environnement.

Malgré cet accompagnement quotidien et pluridisciplinaire, **plusieurs éléments préoccupants ont persisté** : une compréhension limitée de notre soutien sur les registres éducatif et du soin, une adhésion partielle aux accompagnements extérieurs, un discours parfois incohérent et des tensions relationnelles avec d'autres mères accueillies. Ces observations ont confirmé que la situation de l'enfant restait préoccupante et que le risque pour sa sécurité et son développement était avéré.

Protection et réorientation

Au regard de ces constats et du danger identifié pour l'enfant, l'équipe pluridisciplinaire a recommandé une mesure de protection renforcée. **Un signalement a été effectué, conduisant à la décision judiciaire de placement de l'enfant** auprès de la Direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse (DPEJ) pour une durée d'un an. Des visites médiatisées ont été mises en place afin de maintenir le lien mère-enfant dans un cadre sécurisé et structuré. La séparation a été organisée de manière progressive, avec l'appui des équipes du Centre Maternel et de la Pouponnière, afin de limiter l'impact émotionnel pour l'enfant.

Une réorientation de Madame S. a été envisagée, avec la recommandation d'une prise en charge thérapeutique visant à renforcer la compréhension de sa parentalité et à favoriser, à terme, une évolution de ses compétences parentales.

Cette situation illustre la complexité de certains accompagnements au Centre Maternel et le rôle de l'équipe dans l'évaluation pour **garantir la sécurité des enfants accueillis.** ■

2. L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DU CENTRE MATERNEL ET SON FONCTIONNEMENT

La complémentarité des fonctions professionnelles constitue un levier essentiel pour garantir un accompagnement global, cohérent et au plus près des besoins des ménages accueillis. La diversité des compétences mobilisées permet de croiser les regards afin d'évaluer de manière fine et continue le lien mère-enfant, de repérer précocement les situations de vulnérabilité ou de risque pour l'enfant, et d'ajuster les modalités d'accompagnement. Cette approche pluridisciplinaire favorise **une prise en charge à la fois sociale, éducative et préventive**, articulant les dimensions administrative et parentale. Elle permet ainsi

de proposer un accompagnement individualisé, sécurisé et adapté aux besoins spécifiques de chaque ménage, tout en soutenant l'autonomie des mères et en renforçant leurs compétences parentales dans une logique de parcours global et coordonné.

Les professionnelles sont réparties sur chacun des sites et disposent de bureaux garantissant **la confidentialité des échanges avec les mères**. Les rôles et missions de chaque intervenante sont expliqués dès l'admission, ce qui permet aux familles de savoir à qui s'adresser selon leurs besoins.





- **La référente sociale** accompagne les mères dans l'accès aux droits, les démarches administratives et l'orientation vers des solutions d'hébergement, en lien avec les acteurs du territoire (Service intégré d'accueil et d'orientation [SIAO], demande de logement social [DLS], droit au logement opposable [DALO]). En 2025, la mise en place d'un comité de gestion administratif mensuel a renforcé le suivi administratif des situations. Face à la précarisation du public, l'accompagnement à la régularisation et à l'ouverture des droits s'est intensifié. La référente sociale soutient également l'autonomie, les compétences parentales et l'estime de soi des mères.
- **La référente enfance** veille au développement et au bien-être des jeunes enfants, accompagne les mères dans les gestes du quotidien

et propose des activités éducatives et des sorties pédagogiques. Son intervention favorise l'épanouissement de l'enfant et le renforcement des compétences parentales.

- **L'auxiliaire de puériculture** assure les soins et le rythme au quotidien, accompagne les mères sur l'hygiène, l'organisation de l'espace, l'alimentation et le budget, et travaille en lien avec la protection maternelle et infantile (PMI) et les services de santé. Elle contribue à sécuriser l'environnement de l'enfant et à renforcer la confiance parentale.
- **Les agents de service intérieur et les surveillants de nuit** sont présents de manière continue 24h/24 et 7j/7 sur l'ensemble des sites collectifs et des appartements, garantissant la sécurité des résidentes et des enfants. Leur collaboration étroite avec l'équipe éducative favorise la continuité et la cohérence de la prise en charge.
- **L'agent administratif et l'agent technique** assurent des missions complémentaires indispensables au bon fonctionnement du service. L'agent administratif met à jour des tableaux de bord, gère les procédures d'achat, assure le lien avec les prestataires et le suivi des sinistres, en appui à la cheffe de service. L'agent technique intervient sur les réparations courantes, fait le lien avec les prestataires et veille à la conformité des interventions. Il joue également un rôle éducatif auprès des mères en les sensibilisant à l'entretien du logement et au respect du cadre de vie.

L'ensemble de l'équipe, grâce à la complémentarité de ses compétences et au travail de proximité, assure **un accompagnement global et cohérent**, articulant sécurité, bien-être et développement de l'autonomie pour les mères et leurs enfants.

TÉMOIGNAGE

« Je me suis sentie entourée par les professionnels et, à certains moments, par les autres mamans aussi. L'environnement est bien, et les problèmes que j'ai pu rencontrer concernant les conditions de l'hébergement ont été rapidement résolus. Je me sens à l'aise et en confiance avec les professionnels. » Mme M.

3. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

▶ ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE EN 2025

Au Centre Maternel, **la démarche éthique** constitue le cadre de référence de l'accompagnement. Elle s'appuie sur une compréhension partagée de la vulnérabilité et de la maltraitance, et sur une exigence de respect des droits, de la dignité et des choix des résidentes. La bienveillance dans l'accompagnement se traduit au quotidien par une écoute active, l'absence de jugement, la valorisation des ressources de chaque mère et la co-construction des solutions, afin de renforcer leur pouvoir d'agir.

Chaque mère bénéficie d'un accompagnement personnalisé, formalisé à travers **des contrats d'accompagnement individualisés** (CAI). Ces documents permettent de définir, avec la mère, des objectifs adaptés à sa situation, tenant compte de ses capacités, de son rythme et des besoins spécifiques de son enfant. Ils constituent un support structurant pour le suivi des situations et favorisent l'implication active des mères dans leur parcours. En 2025, nous constatons de manière générale une réduction de la durée des CAI, liée à une vulnérabilité grandissante des personnes accueillies. En effet, soucieuses de s'adapter à chaque situation individuelle, les professionnelles adaptent leur durée en fonction des besoins repérés, des capacités de la mère et des inquiétudes vis-à-vis de l'enfant, ce qui entraîne parfois des CAI très courts.

Les professionnelles rédigent également les notes sociales, demandes de prolongation, informations préoccupantes ou signalements lorsque la situation le nécessite, dans une logique de protection de l'enfant et de sécurisation des parcours familiaux.

Le travail d'accompagnement repose sur **une coordination étroite des interventions**. Les professionnelles participent aux différentes instances partenariales, telles que les synthèses, concertations ou commissions locales de prévention, et s'inscrivent pleinement dans les temps institutionnels internes. Les réunions hebdomadaires permettent l'analyse des situations, le croisement des regards professionnels et l'ajustement des modalités d'accompagnement en fonction de l'évolution des mères et de leurs enfants. Ces temps de réflexion sont complétés par des monographies portées par la cheffe de service et par des groupes d'analyse de pratiques animés par un psychologue externe, offrant aux équipes un espace de prise de recul et de distanciation.

Des temps de travail spécifiques par fonction professionnelle ont également été développés afin de répondre au plus près aux besoins du public accueilli. Les interventions de la PMI sur les sites collectifs ont permis de travailler, avec les mères, des thématiques essentielles telles que l'alimentation du jeune enfant ou la contraception. Les éducatrices de jeunes enfants ont proposé des ateliers d'observation et d'accompagnement, favorisant une meilleure compréhension du développement de l'enfant et du lien mère-enfant. La création d'un comité de gestion administrative a renforcé le traitement des situations complexes, permettant aux référentes sociales de partager leurs expériences et de mutualiser leurs compétences au service du public accueilli.

Face à l'évolution des profils et des besoins, **une nouvelle organisation** a été mise en place pour les familles hébergées en appartements en diffus. Une équipe dédiée, composée d'une éducatrice spécialisée et d'une éducatrice de jeunes enfants, assure désormais l'accompagnement dans ce mode d'hébergement. Différents niveaux d'intervention ont été définis, incluant visites sur le lieu d'hébergement, appels et rendez-vous,



en fonction de l'évaluation individuelle des situations. Cet accompagnement vise à renforcer l'autonomisation des mères, à soutenir leur capacité à gérer le quotidien avec leur enfant et à préparer de manière progressive et sécurisée la sortie du dispositif.

Deux journées de travail en équipe ont été consacrées à une réflexion collective autour de l'autonomisation des personnes accueillies, de la cohésion d'équipe et de l'harmonisation des pratiques professionnelles. La diversité des fonctions, impliquant des cultures professionnelles et des approches parfois différentes, a nécessité un temps d'échange approfondi afin de renforcer la compréhension mutuelle et de construire une vision commune de l'accompagnement.

Les réunions de synthèse hebdomadaires constituent un espace central, garantissant la cohérence des accompagnements proposés. Les réunions d'équipe mensuelles, auxquelles participe la directrice de pôle, offrent quant à elles un cadre privilégié pour aborder les enjeux liés à l'amélioration continue de la qualité, analyser les situations complexes, traiter les événements indésirables et questionner les pratiques sous l'angle éthique. Ces espaces favorisent une posture bienveillante, respectueuse et non jugeante, tout en contribuant à la prévention de l'épuisement professionnel et au renforcement de la cohésion d'équipe.

Les outils contractuels ont également évolué en 2025. Les contrats de séjour et les contrats d'accompagnement individualisés ont été retra-

vallés afin d'être plus accessibles pour les mères, en tenant compte de leur niveau de compréhension et de leur parcours. Cette adaptation vise à favoriser, chez les résidentes, une meilleure appropriation des objectifs et à encourager leur participation active à leur accompagnement.

Par ailleurs, l'équipe s'est engagée dans **une dynamique de formation** continue afin de mieux répondre à l'évolution du public accueilli. Les formations suivies ont porté notamment sur la prévention des risques domestiques, le secret professionnel, l'éthique de l'accompagnement, la maladie mentale et la parentalité, la détection des troubles psychiques et l'orientation, ainsi que sur le renouvellement des habilitations techniques. Une formation a également été mise en place autour de la nouvelle évaluation réglementaire. En participant à plusieurs colloques les professionnelles ont également pu approfondir leurs connaissances sur des thématiques telles que la psychiatrie adulte en périnatalité, les violences conjugales et intrafamiliales, le handicap ou la protection de l'enfance. Ces apports contribuent à renforcer les compétences des équipes et à adapter en permanence les pratiques aux besoins des mères et de leurs enfants.

Évaluation externe en septembre 2025

L'évaluation conduite en septembre 2025 a mobilisé l'ensemble de l'équipe. Un important travail de préparation a été réalisé, comprenant deux journées de formation sur les référentiels de la Haute Autorité de Santé (HAS) et une auto-évaluation en juin 2025. Ces temps ont permis à l'équipe de mieux appréhender les attentes et les enjeux de la démarche, tout en recentrant les pratiques sur la place de la personne accueillie au cœur de son accompagnement. Cette préparation a également permis de prendre du recul sur les pratiques quotidiennes et d'élaborer en collaboration un plan d'action d'amélioration de la qualité réaliste, en accord avec la réglementation et adapté aux besoins identifiés sur le terrain par les professionnels.



► L'ÉVALUATION PRÉCOCE DU CENTRE MATERNEL

En 2025, **17 informations préoccupantes et signalements** ont été transmis par le Centre Maternel, ce qui illustre la fragilité des familles accueillies et l'importance de ce dispositif de protection de l'enfance. Sur ces situations, 14 ont donné lieu à une évaluation spécifique et six enfants ont été placés. Le Centre Maternel joue un rôle clé en tant que dernier dispositif avant placement, garantissant la continuité du lien mère-enfant tout en assurant un environnement sûr pour les enfants.

Cette mission s'appuie sur une collaboration étroite avec les services de PMI, consolidant le travail de prévention précoce conformément à **la fiche action n°1 du Département**. Dans le cadre de la démarche qualité, les procédures relatives aux informations préoccupantes ont été révisées et l'observation professionnelle systématisée. Les rencontres avec les familles ont été intensifiées afin de mieux détecter les situations à risque, et les réunions d'équipe ont permis aux professionnelles de croiser leurs regards et d'affiner leur analyse des situations complexes.

Enfin, l'équipe a bénéficié d'un accompagnement personnalisé de la cheffe de service pour la rédaction des écrits et la communication avec les familles lors de situations de danger, renforçant la qualité et la sécurité de l'intervention.

► ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ : UNE MISSION CENTRALE DU CENTRE MATERNEL

Au Centre Maternel, l'accompagnement des mères et futures mères vise à **favoriser la construction d'un lien affectif solide** avec leur enfant dès la naissance. Les professionnelles soutiennent les mères dans le développement de compétences essentielles pour offrir un environnement sécurisé et propice à l'épanouissement de l'enfant.

Afin de mettre en œuvre cet accompagnement à la parentalité, **l'observation et l'écoute** constituent des outils essentiels pour l'équipe éducative. Elles permettent d'évaluer le développement de l'enfant, d'identifier les besoins parentaux, de prévenir les situations de danger et d'adapter les interven-



tions quotidiennes et leur accompagnement de manière individuelle. Ces pratiques contribuent à renforcer le lien mère-enfant et à proposer un accompagnement adapté, individualisé et sécurisé.

Cet accompagnement englobe **tous les aspects de la vie quotidienne** : alimentation, hygiène, sommeil, sécurité et développement affectif. Il s'appuie sur des ateliers pratiques, tels que la préparation de repas, ou sur des activités renforçant l'estime de soi, permettant aux mères de gagner en confiance et en autonomie. L'ensemble du suivi est individualisé, adapté aux besoins de chaque famille et assuré en étroite collaboration par une équipe pluridisciplinaire.

Les actions du Centre Maternel visent à valoriser le rôle du parent comme premier éducateur, à promouvoir le bien-être de la mère et de l'enfant, à soutenir les familles en tenant compte de leur contexte et à renforcer la confiance des mères dans leurs compétences parentales. Pour favoriser l'autonomie, les résidentes sont accompagnées dans la gestion quotidienne de la vie familiale, du budget aux démarches administratives, en passant par l'aménagement du logement et les relations personnelles. Des outils spécifiques, comme le

contrat d'accueil individualisé, permettent de suivre l'évolution de chaque situation de manière précise.

Les professionnelles de la petite enfance apportent un soutien quotidien aux mères et aux enfants. Elles évaluent les compétences parentales, veillent au bien-être des enfants et coordonnent leur action avec les référentes sociales pour garantir un suivi cohérent et global. L'accompagnement couvre **les aspects essentiels de la parentalité** : instaurer des routines alimentaires sereines, pratiquer les soins quotidiens comme le bain ou le change, organiser le sommeil de manière adaptée au développement de l'enfant. Ces moments du quotidien sont aussi des occasions privilégiées pour renforcer le lien mère-enfant.

Le Centre Maternel accompagne également les femmes **dès la période périnatale** afin de les préparer à leur rôle de mère. Les professionnelles les soutiennent dans la préparation de la maternité et de la chambre du bébé, et les informent sur la grossesse, l'accouchement et les soins du nourrisson. Elles favorisent les échanges et le partage d'expérience autour des besoins du bébé et des pratiques parentales. Une attention particulière est portée à l'état physique et psychique de la mère après l'accouchement pour prévenir les difficultés post-partum. Des visites à la maternité et des contacts avec les partenaires du territoire complètent ce suivi, assurant un accompagnement global et sécurisant.





▶ ACCOMPAGNEMENT AU SAVOIR-HABITER

L'accompagnement au savoir-habiter au Centre Maternel est essentiel pour garantir la sécurité pour les enfants accueillis et soutenir les mères dans l'appropriation de leur lieu de vie et la construction de repères favorisant l'autonomie. Apprendre à habiter ne se limite pas à occuper un espace, mais implique de s'y sentir en sécurité, de respecter un cadre collectif et de **développer des compétences pratiques et relationnelles**. En particulier dans un contexte de vie partagée, cet accompagnement favorise la responsabilisation, la cohabitation bienveillante et le respect. L'agent technique, en lien avec l'équipe éducative, est impliqué : au-delà de la maintenance, il associe les résidentes à l'entretien des petits et moyens équipements électroménagers, les informe sur la gestion des encombrants et les guide dans leurs démarches auprès des gardiens. Ainsi accompagnées, les mères développent leur autonomie et sont préparées progressivement la sortie du Centre Maternel. **Des états des lieux** sont réalisés systématiquement à l'entrée et la sortie de chaque ménage, ainsi que des états des lieux intermédiaires visant à s'assurer de

la bonne tenue et de la qualité de l'entretien de l'hébergement. Cela permet également de repérer d'éventuelles problématiques et ainsi d'adapter l'accompagnement avec une vigilance accrue, en y associant l'agent technique.

De plus, **la personnalisation des espaces de vie est encouragée**, afin que les résidentes s'approprient leur chambre comme un lieu intime, sécurisant et soutenant leur reconstruction.

▶ LES SORTIES DU CENTRE MATERNEL

En 2025, les sorties des résidentes ont été particulièrement complexes, en raison de **la poly-vulnérabilité des situations** : précarité sociale et économique, absence de titre de séjour pour la majorité des mères, et dégradation générale du contexte économique. La saturation des dispositifs d'accueil d'urgence, tels que les CHU ou les hôtels sociaux, a fortement limité les solutions disponibles, mettant à mal la sécurisation des sorties. Face à ces difficultés, l'équipe s'est mobilisée pour éviter les sorties sèches, en accompagnant les mères dans la gestion administrative, le développement de leur autonomie, la recherche de dispositifs

ressources et en favorisant un travail d'ouverture vers l'extérieur pour identifier des solutions adaptées. Les sorties se sont faites : en CHU spécialisé pour les femmes victimes de violences (CHU FVV, 1 ménage), en CHU (5 ménages), en résidence sociale (2 ménages), chez un tiers (5 ménages), en hôpital psychiatrique (2 ménages), et en lieux inconnus (départs volontaires).

► PARTICIPATION ET PRÉVENTION

La participation des résidentes constitue une priorité. Elle s'exerce à travers diverses instances tout au long de l'année et sur les différents aspects de leur vie.

Les conseils de vie sociale (CVS), les espaces d'échanges collectifs notamment à travers les

conseils de maison, les ateliers participatifs et l'élaboration du contrat d'accompagnement individualisé favorisent leur implication active dans la vie de l'établissement et dans leur parcours personnel. Les résidentes sont également associées à la planification des activités collectives et aux actions de prévention, sur des sujets variés tels que la santé, la parentalité, l'hygiène, la sécurité domestique, les droits sociaux ou l'autonomisation. Ces instances participatives renforcent le pouvoir d'agir et l'autonomie des mères.

Dans ce cadre, cette année, **des ateliers animés par des professionnels de la PMI** ont été mis en place autour de l'alimentation du jeune enfant et de la contraception. Ces ateliers se poursuivront sur 2026.

L'équipe s'est mobilisée à l'occasion d'**Octobre Rose**, en proposant aux mères des temps interactifs



comprenant des cartes questions, des supports vidéo et des échanges autour de l'autopalpation, ainsi que l'organisation d'une marche rose.

Par ailleurs, les **conseils de maison mensuels** constituent un espace régulier d'informations et de réflexions collectives, permettant d'aborder des sujets tels que la vie collective, les règles de vie, la prévention incendie et les risques d'accidents domestiques.

Enfin, des **conseils de résidents** ont été mis en place pour informer et expliquer aux résidentes, certaines évolutions dans le fonctionnement du service ou pour aborder des **thématiques spécifiques**, favorisant ainsi leur participation active à la vie du centre.

En 2025, la forme des **conseils de vie sociale** a également été réfléchi afin de s'adapter au niveau de compréhension des femmes accueillies. Par exemple, l'utilisation de supports visuels a permis aux déléguées de prendre pleinement leur place au sein de cette instance.

► LES ACTIONS COLLECTIVES ET ATELIERS : UN LEVIER POUR L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

Les activités collectives et sorties éducatives constituent des moments privilégiés pour soutenir la socialisation, le développement des enfants et le lien mère-enfant. En 2025, **des sorties pédagogiques et récréatives** (aquarium, bateau-mouche, piscine, ferme Tiligolo, Jardin d'acclimatation, Cité des bébés) ont été organisées une fois par mois. Auparavant, les sorties étaient centralisées sur la période estivale. Ce rythme régulier sur l'année a permis d'élargir la participation des mères et de leurs enfants, et aux professionnelles d'effectuer des observations plus régulières et fines des situations à l'extérieur et en dehors des temps du quotidien.

Tout au long de l'année, **des temps de jeux et des ateliers hebdomadaires** sont proposés sur les lieux collectifs, offrant un cadre favorable au développement de l'enfant, au renforcement du lien mère-enfant, à l'exploration du

TÉMOIGNAGE

« Ici, au Centre Maternel, je vis très bien avec ma fille. Je suis très bien avec les éducatrices, ça va. »

Mme O.

rapport au corps et à la gestion des émotions. Ces moments permettent aux mères de partager des expériences avec leur enfant tout en étant accompagnées par les professionnelles. Ces ateliers sont également des temps d'observation privilégiés pour l'équipe, qui permettent de guider les mères dans leur rôle parental.

Des ateliers mensuels animés par une socio-esthéticienne au premier semestre 2025 ont également favorisé l'épanouissement des résidentes. Si la mobilisation initiale des mères a nécessité un accompagnement, elles ont progressivement pu se rencontrer, échanger et s'autoriser à parler d'elles, coupant temporairement avec leur rôle parental pour se recentrer sur elles-mêmes.

Enfin, **les ateliers de massage mère-bébé**, au premier semestre 2025, ont offert aux résidentes l'occasion d'apprendre des techniques de massage, de développer leur sensibilité aux réactions de leur enfant et de renforcer leur bien-être mutuel.

Les activités et sorties collectives proposées aux résidentes répondent à plusieurs objectifs, notamment **lutter contre l'isolement** en favorisant les échanges entre mères et professionnelles. Ces moments offrent également des temps privilégiés de partage avec leur enfant, riches en interactions.

Pour les professionnelles, cela constitue **des occasions d'observation précieuses** sur la dynamique de la dyade mère-enfant, l'organisation et l'anticipation lors des déplacements. Elles sont également vigilantes à la manière dont les mères surveillent leurs enfants, notamment dans les transports en commun. Par ailleurs, ces sorties permettent aux résidentes de découvrir de nouveaux lieux ressources adaptés à leur besoin et à ceux de leurs enfants, et leur offrent l'opportunité de renforcer le lien avec les professionnelles en dehors du cadre quotidien du Centre Maternel.



► TRAVAILLER EN PARTENARIAT POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LA RECHERCHE DE SORTIES ADAPTÉES

En 2025, face au constat d'un besoin grandissant de soins en santé mentale, le Centre Maternel a développé son réseau de partenaires afin d'adapter et de sécuriser au mieux les prises en charge.

Un travail été engagé afin de permettre aux résidentes de bénéficier d'un suivi psychologique rendu accessible par **l'intervention de l'équipe mobile psychiatrie précarité exclusion (EMPPRE)**. Cette dernière intervient au sein de notre service en consultation individuelle auprès des femmes qui le souhaitent. Chacune est reçue par une infirmière et une psychologue dans le cadre d'une première évaluation. L'infirmière peut si nécessaire préparer les piluliers pour les femmes ayant un traitement et les accompagner, en lien avec l'équipe du Centre Maternel. La psychologue assure un suivi régulier et travaille autour de la réorientation vers un dispositif adapté pour

permettre une continuité de prise en charge de soins. Actuellement, six femmes sont suivies par l'EMPPRE.

Le Centre Maternel a renforcé le partenariat déjà mis en place avec **l'unité de périnatalité**. Trois rencontres ont eu lieu au cours de l'année. L'unité de périnatalité a renforcé son équipe et élargi ses missions, dont ont pu bénéficier les familles accueillies au Centre Maternel. L'équipe de l'unité de périnatalité est intervenue directement sur nos lieux d'hébergement (collectif et appartement en diffus) lorsque cela était nécessaire (par exemple dans le cas d'une fin de grossesse difficile, ou dès le retour de la maternité après la naissance d'un enfant), évitant ainsi des ruptures dans le suivi et sécurisant la prise en charge précoce des situations à risque. En plus des trois rencontres annuelles, l'équipe est régulièrement en lien pour faire le point sur les suivis et les orientations. Cela permet un regard croisé et complémentaire sur les situations, qui favorise une cohérence dans l'accompagnement.

Le Centre Maternel a également engagé un **travail en partenariat avec Handipsy** : après une première rencontre en fin d'année, des rencontres régulières sont prévues avec l'équipe.

Ces interventions offrent un appui méthodologique et favorisent la montée en compétences de l'équipe éducative afin de toujours répondre au plus près aux besoins de public.

L'équipe du Centre Maternel a également axé sa recherche de partenaires autour **de lieux ressources pour les mères et les enfants**. En effet, il a été repéré cette année une difficulté croissante chez les femmes accueillies à se mobiliser et à sortir à l'extérieur du Centre Maternel. Dans un objectif d'autonomisation des mères, il nous est apparu indispensable de rechercher des partenariats avec des dispositifs du territoire afin de leur permettre d'identifier des lieux ressources, de créer du lien social et de s'inscrire pleinement dans la cité.

Le Centre Maternel a donc pris contact avec **le centre social (CCAS) André Chedid d'Orly**, qui organise de nombreuses activités (groupe de parole de parents, cours de français avec garde d'enfants sur place, cours de sport...) et met à disposition des salles (cuisine, salle informatique, salle des fêtes). Une première rencontre a eu lieu entre la direction du CCAS, la cheffe de service

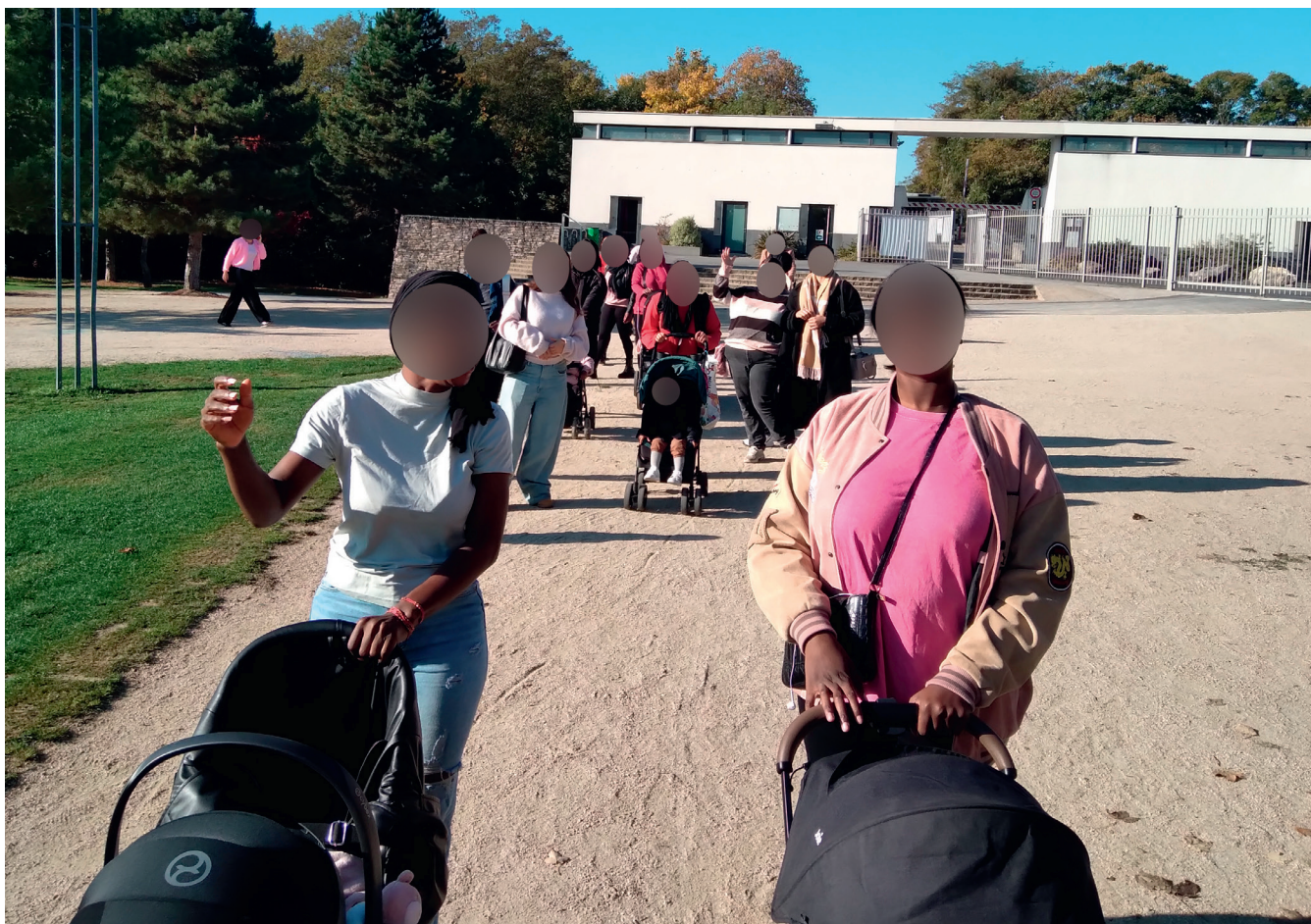
TÉMOIGNAGE

« J'ai accouché de mes triplés le 12 mai 2025. Malgré ma souffrance d'avoir perdu l'un de mes enfants, je me suis sentie soutenue et bien accompagnée pour traverser cette épreuve. Depuis, je me sens bien, même si je ne peux pas encore vivre avec le papa de mes enfants. »

Mme Y.

et la directrice de pôle du Centre Maternel et nous espérons qu'une convention partenariale sera signée en 2026.

Ces dispositifs locaux sont un réel relais pour les résidentes du Centre Maternel. Elles y rencontrent d'autres femmes, participent à des activités de loisirs et de sport, à des groupes de parole, leur permettant ainsi petit à petit de s'émanciper et de prendre pleinement leur place en tant que citoyennes.



4. LE PROFIL DU PUBLIC

En 2025, les personnes accueillies au Centre Maternel présentent des caractéristiques de poly-vulnérabilité particulièrement marquées, qui affectent fortement les modalités de leur accompagnement, leur autonomie et leur capacité à se projeter dans leur parcours.

► UNE TRÈS FORTE PRÉCARITÉ ADMINISTRATIVE ET SOCIALE

Près de 95 % des femmes accueillies ne sont pas régularisées et pour certaines ne disposent d'aucune couverture sociale à l'admission, ce qui constitue un facteur majeur d'insécurité et de dépendance. Cette situation limite leur autonomie, notamment dans :

- l'accès aux soins (démarches complexes, retards ou inexistance de suivi médical pour elles et leurs enfants),

Augmentation du nombre de refus post-préadmission

En 2025, neuf situations n'ont pas donné suite après la préadmission. Les motifs de refus identifiés relèvent principalement des contraintes du fonctionnement collectif et des horaires. Afin d'améliorer l'adéquation entre les besoins des dyades et le cadre d'accueil, des évaluations préalables ont été instaurées pour certaines situations. Réalisées sous forme de synthèses avec les partenaires qui accompagnent déjà la famille, elles permettent d'analyser plus finement la pertinence d'une admission en Centre Maternel et d'assurer un accueil cohérent et sécurisant.

- les démarches administratives,
- l'insertion professionnelle et la recherche de mode de garde.

L'équipe constate qu'en 2025, cette précarité a entraîné une augmentation considérable des secours financiers octroyés par l'AUVM, les familles ne disposant en majorité d'aucune ressource. Nous notons notamment une forte augmentation des frais liés à la santé.

Cette situation contribue également à installer une forme d'attente, où l'incertitude permanente rend difficile toute mise en mouvement et, de fait, la dynamique de projet.

Enfin, elle a un impact important sur la mise en place de mode de garde pour les enfants. En effet, l'évolution des structures d'accueil de la petite enfance pour les publics non régularisés s'est accompagnée d'une modification des modalités de tarification. Jusqu'à présent, l'application du tarif minimum permettait de faciliter l'accès à certaines places en crèche. Désormais, la tarification maximale est appliquée, ce qui limite fortement, voire empêche, l'accès à ces dispositifs d'accueil pour les mères accueillies au Centre Maternel.

► UN ÉTAT PSYCHIQUE FRAGILISÉ

Un nombre croissant de résidentes présentent des états dépressifs, exacerbés par :

- leur histoire et leur parcours souvent empreint de traumatismes et de violences,
- l'impossibilité de se projeter dans l'avenir,
- la peur de la sortie du Centre Maternel, souvent vécue comme une source d'angoisse,
- l'épuisement lié à la précarité, à la monoparentalité et à l'isolement.



L'accès à un suivi psychologique externe demeure difficile pour les femmes accueillies, notamment en raison de barrières culturelles, de la méconnaissance des dispositifs de soin psychique, ou encore de la complexité que représente la démarche « d'aller vers » un professionnel extérieur. L'équipe a constaté que, malgré de nombreuses orientations vers des psychologues libéraux financés par l'AUVM, la majorité des suivis initiés s'interrompaient au bout de deux ou trois séances. Ces ruptures précoces ne permettent ni une continuité du soutien, ni un accompagnement suffisamment durable

pour répondre aux besoins des mères, souvent fragilisées par des parcours marqués par la violence et l'isolement.

C'est pourquoi, face à ces limites et soucieuse de proposer un accompagnement plus accessible, cohérent et sécurisant, l'équipe du Centre Maternel a sollicité **l'intervention de l'EMPPRE**. Ce partenariat facilite l'accès aux soins grâce à des interventions au sein du Centre Maternel, garantissant un suivi régulier et adapté aux besoins des mères, et favorisant une coordination étroite avec les équipes éducatives dans une approche globale.

L'équipe constate également qu'en 2025, de plus en plus de femmes expriment ne percevoir le Centre Maternel qu'à travers la réponse d'hébergement, sans saisir la dimension éducative, sociale et parentale du dispositif. Cela nécessite de la part de l'équipe **un travail autour de l'adhésion** plus conséquent et plus long, pour susciter une participation active et donner du sens à l'accompagnement.

► **UNE FORTE EXPOSITION AUX VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES**

Le Centre Maternel constate **une augmentation des situations de violences conjugales et intra-**



familiales (80 % des femmes accueillies sur l'année) à l'entrée, avec :

- des intrusions ou tentatives d'intrusion d'ex-conjoints violents,
- l'agression d'une résidente devant le site collectif,
- des femmes encore dans le déni ou sous emprise, malgré, parfois, un passage en structure de mise à l'abri de niveau 1.

L'équipe, formée aux violences faites aux femmes et aux mécanismes d'emprise, renforce **les actions de prévention et de protection**. Cette année, plusieurs mesures ont été mises en place :

- renforcement de la sécurité des sites,
- modification du contrat de séjour, notamment concernant les visites de personnes extérieures sur le collectif,
- accompagnement renforcé autour de la domiciliation et de la confidentialité, comme la coupure de la géolocalisation et le changement de puce des téléphones portables si nécessaire.

► **UNE PARENTALITÉ FRAGILISÉE PAR LA VULNÉRABILITÉ DES MÈRES**

L'état de fragilité des mères accueillies impacte directement le développement de l'enfant et sa sécurité affective. Nous observons en 2025 une intensification de la difficulté à se décentrer et à répondre de manière adaptée aux besoins de l'enfant. Le travail autour des compétences parentales n'est pas toujours une priorité pour ces femmes, tant les problématiques d'hébergement, de sécurité et de survie matérielle dominent.

L'équipe constate d'ailleurs **une aggravation des situations complexes au niveau du développement des enfants** (35 % des enfants accueillis sur l'année), avec de nombreux :

- retards moteurs,
- retards langagiers,
- fragilités psycho-affectives (insécurité affective, anxiété, repli, agressivité).

Nous constatons que, pour un nombre croissant de mères accueillies, la capacité à gérer le quotidien de manière autonome reste très limitée. Dès que la présence ou l'étayage des professionnelles diminue, ces mères se trouvent rapidement en difficulté, ce qui révèle une forte dépendance à l'accompagnement éducatif. Cela crée une demande de soutien quasi permanente, qui dépasse les possibilités du Centre Maternel.

Par ailleurs, certaines orientations reçues cette année présentent un niveau de besoins et de vulnérabilité tel qu'elles auraient nécessité un dispositif éducatif disponible 24h/24 et 7j/7. Ces situations, particulièrement complexes, mettent le Centre Maternel en difficulté, voire en risque, car notre dispositif n'est ni conçu, ni doté des ressources nécessaires pour garantir pleinement la sécurisation et la continuité de la prise en charge requise par ces situations.

► **UN PUBLIC TRÈS JEUNE ET DE NOUVELLES PROBLÉMATIQUES**

Une part importante des femmes accueillies sont très jeunes : **près de 30 % ont moins de 25 ans**. Certaines sont mineures. L'accueil cette année d'une résidente de 15 ans a mobilisé des compétences spécifiques, liées :

- aux problématiques adolescentes,
- à la protection de l'enfance,
- à la coordination avec l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et les partenaires spécialisés.

LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE : SUIVI DU PLAN D'ACTIONS

► ACCUEIL (OUTILS LOI 2002-2)

Bonne pratique définie par l'AUVM	Indicateurs d'évaluation	Éléments de preuve
La <i>Charte des droits et libertés de la personne accueillie</i> est affichée dans l'ensemble des locaux et/ou bureaux de l'AUVM.	Nombre de chartes affichées/nombre de locaux	Constat Objectif : 100 %.
Le règlement de fonctionnement est accessible dans chaque local collectif et/ou bureau de l'AUVM.	Nombre de règlements de fonctionnement accessibles/ nombre de locaux et bureaux	Constat Objectif : 100 %.
Les locaux permettent de garantir la confidentialité des échanges.	Nombre de bureaux adaptés/ nombre total de bureaux	Objectif : 100 % dans chacun des services.
Lors de chaque nouvelle admission, sont remis au résident : <ul style="list-style-type: none"> • le livret d'accueil, • la <i>Charte des droits et libertés de la personne accueillie</i>. 	Nombre de documents remis/nombre d'admissions au cours de l'année	Objectif : 100 % de contrats de séjour signés dans chacun des services.
Un contrat de séjour est signé au moment de l'admission à l'AUVM.	Nombre de contrats de séjour signés/nombre d'admissions au cours de l'année	Objectif : 100 %, dans chacun des services.
Les nouveaux résidents sont accompagnés dans la compréhension des documents remis et l'explicitation de leurs droits grâce à une information claire et adaptée.	Nombre de questionnaires anonymes rendus complétés par les résidents/nombre de familles prises en charge au moment de l'enquête	Enquête anonyme.
Les professionnels utilisent les outils mis à disposition (CAI) pour garantir la l'individualisation des projets d'accompagnement.	Nombre de CAI signés/nombre d'admissions	Objectif : 100 % des familles.
Le contrat de séjour respecte les articles de la <i>Charte des droits et libertés de la personne accueillie</i> .	Existence ou non d'un écart avec la <i>Charte des droits et libertés de la personne accueillie</i>.	Objectif : 0 % d'écart.

2025	Observations
100 %	Les chartes sont affichées dans chaque site collectif, permettant aux familles résidentes du lieu ainsi qu'à celles accueillies en appartement d'y avoir accès lors des entretiens individuels au bureau.
100 %	Le règlement est affiché dans les espaces communs de chaque site, afin que les familles qui y résident ainsi que celles qui sont hébergées en appartement puissent les consulter lors de leurs entretiens individuels en bureau. Ce règlement a été mis à jour cette année, présenté et validé en CVS, puis à l'ensemble des résidentes, puis affiché dans les espaces de vie.
100 %	Les locaux, chambres, appartements et bureaux sont conformes au respect de la confidentialité. Chaque site collectif dispose d'un bureau permettant de garantir la confidentialité lors des entretiens avec les familles.
100 %	Ces documents sont remis lors de la signature du contrat de séjour le jour de l'admission. La cheffe de service contrôle après chaque admission.
100 %	Le contrat de séjour est une obligation réglementaire, il est lu et expliqué à la résidente lors de la préadmission puis signé, le jour de l'admission, par la résidente, la référente et la cheffe de service en deux exemplaires (un pour l'institution et le second pour la personne accueillie). Une copie est conservée dans le dossier individuel numérique. Un contrôle de conformité est effectué après chaque entrée par la cheffe de service.
57 %	17 ménages sur 30 accueillis ont répondu au questionnaire en 2025. Les familles ont pu être accompagnées dans la compréhension de ses documents par les professionnels en cas de besoin. De plus, un interprète est sollicité le cas échéant afin de s'assurer de la compréhension du résident.
100 %	Le CAI est une obligation réglementaire, il est co-construit par la résidente et son référent pour une durée déterminée après le premier mois de prise en charge. Il est signé par la résidente, la référente et la cheffe de service en deux exemplaires (un pour l'institution et le second pour la personne accueillie). Une copie est conservée dans le dossier numérique individuel de la famille. La durée du CAI varie en fonction des besoins individuels de la personne accueillie il peut être d'une semaine jusqu'à trois mois. Le CAI est préparé en amont par les professionnelles (validé par la cheffe de service) afin d'être le plus adapté possible aux besoins repérés.
0 %	Les contrats de séjours ont été soumis à la consultation du CVS. Ils respectent les articles de la <i>Charte des droits et des libertés de la personne accueillie</i> .

► CONDITIONS D'HÉBERGEMENT

Axe	Bonne pratique définie par l'AUVM	Indicateurs d'évaluation
Logement individuel	Un état des lieux à l'entrée et à la sortie est réalisé avec le résident et signé par les deux parties.	Nombre d'états des lieux signés/nombre de résidents (les 15 dernières familles sorties par service et par an)
	Les logements proposés sont en adéquation avec la composition familiale à l'admission.	Tableau d'occupation + surface du logement
	Le mobilier est en lien avec la composition familiale à l'admission.	État des lieux
Respect des droits	Les règles d'occupation offrent la possibilité de recevoir des membres de la famille des résidents ou des tiers dans le respect des règles définies par le contrat de séjour.	Oui/non
	Les règles d'occupation des locaux d'hébergement laissent à la personne accueillie la possibilité d'entrer et de sortir dans le respect des règles définies dans le contrat de séjour.	Adaptation du contrat de séjour
	L'AUVM organise l'hébergement de façon à ce que l'intimité et la vie privée du résident soient respectées.	Adaptation du contrat de séjour
Installation dans le lieu d'hébergement	Les principaux acteurs de la vie de quartier (commerces de proximité, association, etc.) sont présentés aux résidents.	Livret d'accueil, questionnaire résidents annuel

Éléments de preuve	2025	Observations
Objectif : 100 %	100 %	L'état des lieux est une obligation réglementaire, étant lié au versement d'une caution à l'entrée. Il est effectué et signé en deux exemplaires (un pour l'institution et le second pour la personne accueillie). Une copie est conservée dans le dossier numérique de la famille. Les états des lieux permettent également : de travailler le savoir-habiter ; une réactivité quant aux éventuels travaux à effectuer.
Objectif : à l'admission, 0 % de refus de résidents motivés par la typologie du logement.	0 %	La diversité des hébergements proposés (collectifs, appartements T1, T2 et T4) permet à l'équipe éducative d'anticiper et de proposer un hébergement adapté à la composition familiale.
Objectif : 100 %	100 %	L'équipe éducative ainsi que l'agent technique s'assurent que le mobilier correspond aux besoins de la famille orientée.
Objectif : 100 %	Oui	Nous favorisons le maintien des liens familiaux, organisé à l'extérieur des locaux collectifs. Nous nous devons, en effet, de garantir la sécurité des autres mères et enfants accueillis sur le collectif. Les modalités ont été détaillées dans le contrat de séjour, document présenté et expliqué lors des entretiens de préadmission avec les personnes concernées. Nous considérons nécessaire de communiquer de manière transparente dès la préadmission sur le cadre du Centre Maternel.
0 % d'écart	Oui	Les différentes modalités d'accueil ainsi que la diversité du public accueilli nous ont amenés à mettre en place une réflexion quant à l'adaptation de notre contrat de séjour. En effet, l'accueil de mères mineures requiert des modalités particulières. Ainsi les contrats de séjour ont été adaptés à chaque spécificité du public afin de respecter la vie privée et les libertés tout en garantissant une sécurité optimum. De plus, chaque mère dispose d'une clé du pavillon ainsi que de sa chambre (en collectif), ou d'une clé de son appartement (en appartements en diffus) Les résidentes peuvent ainsi circuler librement dans le cadre des règles de vie en collectivité définies dans le contrat de séjour. Chaque situation est unique et nous nous efforçons d'adapter nos pratiques, tout en respectant les normes légales et réglementaires.
0 % d'écart	Oui	Le respect de l'intimité et de la vie privée de chaque résident est une priorité pour l'AUVM, car ces aspects sont essentiels pour garantir le bien-être et le confort du public accueilli au sein de notre établissement. Nos pratiques visent à préserver la confidentialité des informations personnelles, à créer un environnement sécurisé, et à offrir des espaces privatifs adaptés à chacun. De plus, nous sommes à l'écoute des besoins des résidents en ce qui concerne leur vie privée et leurs interactions sociales, permettant une prise en compte individualisée et respectueuse de leur dignité et de leur autonomie.
Objectif : 100 %	Oui	Connaître son environnement et repérer les acteurs locaux sont deux compétences essentielles. Cela permet aux personnes accueillies d'identifier des lieux ressources et ainsi de gagner en autonomie. De plus l'ouverture sur l'extérieur participe à l'épanouissement personnel et social de nos résidents, ainsi qu'à la promotion de la citoyenneté et de l'inclusion sociale en favorisant les rencontres. Après chaque admission, les résidentes, en fonction de leur autonomie, sont accompagnées par les professionnelles ou par une autre mère vers les principaux acteurs du quartier (commerces de proximité, associations, lieux culturels, PMI, bibliothèque...). Nous encourageons également les résidents à participer aux événements locaux en fonction de leurs centres d'intérêt et de leurs capacités. Les professionnelles utilisent des cartes et des plans afin d'aider les mères à se repérer dans leurs déplacements quotidiens. En 2025, un travail en étroite collaboration avec le CCAS d'Orly a permis de favoriser cette ouverture vers l'extérieur et cette insertion sociale.

► PARTICIPATION DES RÉSIDENTS

Bonne pratique définie par l'AUM	Indicateurs d'évaluation	Éléments de preuve
Le CVS (conseil de la vie sociale) se réunit au moins trois fois par an.	Nombre de CVS organisés	Au moins 3 CVS
	Nombre de participants/nombre de résidents adultes	Objectif : tendre vers 60 %
Mise en place d'ateliers thématiques.	Nombre d'ateliers thématiques organisés	Au moins 2 par an
Mise en place d'un groupe projet une fois par an.	Nombre de groupes projet par an	Minimum 1
	Nombre de réunions du groupe projet par an	Minimum 1
Une enquête de satisfaction annuelle à destination des résidents est mise en place.	Nombre de questionnaires remplis/nombre de questionnaires envoyés	Au moins 1 questionnaire par an
Une procédure de signalements des événements indésirables et indésirables graves est définie et mise en œuvre par les professionnels.	Existence d'une procédure	Constat oui/non
L'AUM communique sur le traitement des événements indésirables dont les événements indésirables graves aux parties prenantes.	Une procédure décrivant le circuit de communication, les remontées d'information et le traitement des informations est mise en place.	Le registre

2025	Observations
100 %	Trois CVS ont été organisés en 2025 (16 juillet, 08 octobre, 17 décembre). Ils ont permis aux familles accueillies de s'exprimer et de participer à la préparation et à l'organisation des temps forts comme les fêtes de fin d'année et des différentes sorties. Lors de ces instances, les résidentes ont également pu partager leur retour sur les conditions d'accueils et faire des propositions. De plus, elles ont pu prendre connaissance et apporter leur contribution à la mise à jour du règlement de fonctionnement et participer à l'analyse des plaintes et réclamations, ainsi que des événements indésirables survenus au cours de l'année.
77 %	En 2025, l'équipe du Centre Maternel a su remobiliser les familles hébergées en appartement en diffus afin de les faire participer aux différentes réflexions et aux projets d'activités et de sorties. De nouvelles élections ont eu lieu lors du CVS du 08 octobre 2025 ; 24 familles sur 29 étaient présentes.
8	Des ateliers thématiques sont régulièrement mis en place, abordant les compétences parentales, les étapes du développement du jeune enfant, le rythme de l'enfant, l'alimentation, les gestes de premiers secours, les risques d'accidents domestiques, le harcèlement et le cyberharcèlement. En 2025 ont également eu lieu au Centre Maternel deux ateliers thématiques co-animés avec la PMI (contraception et alimentation).
3	Programmation des activités de loisirs et de bien-être, accès à la culture.
6	Rencontres préparatoires aux activités et retours conviviaux à l'issue des sorties.
57 %	17 ménages sur 30 accueillis ont répondu au questionnaire en 2025.
100 %	Oui, via la mise en place d'une notice explicative et d'une présentation en réunion auprès de l'ensemble des professionnels, et l'analyse régulière de ces événements lors des réunions d'équipe et de synthèse.
100 %	Oui.

CHIFFRES

2025

DONNÉES ANNUELLES

- Nombre d'admissions : **20 situations familiales, soit 42 personnes**, dont 4 femmes enceintes.

Tous les accueils sont réalisés par des travailleurs sociaux dans la journée, de 9 heures à 21 heures.

Les admissions sont toutes orientées par la Direction de l'hébergement et de l'habitat (DHAB) du Conseil Départemental 94 et par la Direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse (DPEJ).

- Nombre de personnes accueillies : **95 personnes dont 40 adultes, 4 mères mineures et 51 enfants**, soit 44 situations familiales.

Sur l'année, 7 femmes enceintes ont été accueillies dont 6 ont accouché pendant leur prise en charge (une femme a accouché de triplés). On note également le décès d'un nourrisson au cours de l'année 2025.

- Nombre de nuitées théoriques : **10 950 nuitées** (30 mères x 365 nuits).
- Nombre de nuitées réalisées : **9 780 nuitées facturées, 20 389 nuitées réalisées** soit 9 780 pour les mères et 10 609 pour les mineurs.
- Taux d'occupation global : **89,31 %**.
- Moyenne quotidienne : **55,86 personnes**.
- Nombre de sorties : **15 familles, soit 33 personnes**.
- Taux de rotation (nombre de personnes sorties / nombre total de personnes hébergées) : **34,74 %**.

Notons qu'en raison de 8 naissances et d'1 décès en 2025, le calcul des items « à l'entrée » se base sur 87 personnes, quand celui des items « à la sortie » sur 94 personnes.

1. TRANCHES D'ÂGE (95 PERSONNES)

	Nombre	Pourcentage
0-3 ans	48	50,53
4-10 ans	3	3,16
15-17 ans	4	4,21
18-25 ans	22	23,15
26-30 ans	8	8,43
31-49 ans	10	10,52

En 2025, nous avons accueilli 44 mères dont 4 mineures, et 51 enfants dont 3 âgés de plus de 3 ans.

Il convient de souligner que tout au long de l'année 2025, nous observons au sein du Centre Maternel que le nombre de mineures et de jeunes femmes de moins de 25 ans (ces deux profils représentant 27,36 % du public accueilli) avec de jeunes enfants reste constant. Ces situations constituent désormais la majorité de notre public.

2. COMPOSITIONS FAMILIALES (44 FAMILLES)

	Nombre	Pourcentage
Femme + 1 enfant	36	81,82
Femme + 2 enfants	6	13,62
Femme + 3 enfants	1	2,28
Femme enceinte	1	2,28
Couple + 1 enfant	0	0

En 2025, nous avons accueilli 7 femmes enceintes (4 parmi les nouvelles admissions). 6 d'entre elles ont accouché au cours de leur prise en charge (dont une de triplés), nécessitant une attention et une vigilance accrue de l'équipe concernant la préparation à la naissance ainsi que l'établissement des premiers liens mère-enfant au cours des premiers mois de vie. Cela a également entraîné un renforcement de l'accompagnement avec une forte mobilisation, de jour comme de nuit, concernant les premiers gestes de soins essentiels au bon développement et à la sécurité du nourrisson.

3. DURÉES D'HÉBERGEMENT (95 PERSONNES)

	Nombre	Pourcentage
< 15 jours	4	4,21
16 jours à 6 mois	26	27,37
7 à 12 mois	21	22,1
13 à 18 mois	18	18,95
19 à 24 mois	16	16,84
> à 24 mois	10	10,53

La durée moyenne d'hébergement a augmenté en 2025 par rapport à 2024. En effet, 29,47 % des mères accueillies ont été accompagnées entre 16 jours et 12 mois, contre 66,92 % en 2024. Cette année, les temps moyens de prise en charge sont passés de 3 à 6 mois, avec davantage de prolongations accordées, permettant à l'équipe et aux résidentes de s'inscrire dans une logique de parcours et l'élaboration d'un projet. Cela permet également de travailler la parentalité plus en profondeur, en mettant l'accent sur l'autonomisation des mères dans leur responsabilité parentale.

4. ORIGINES GÉOGRAPHIQUES (44 FAMILLES)

	Nombre	Pourcentage
Val-de-Marne	44	100

5. SITUATIONS AU REGARD DU LOGEMENT

À l'entrée (87 personnes) :

	Nombre	Pourcentage
Logement chez un tiers	22	25,29
Dispositif d'hébergement d'urgence	17	19,54
Hôpital (maternité)	17	19,54
Dispositif Marielle Franco	16	18,4
Errance	2	2,29
Hôtel	6	6,9
Centre Maternel	2	2,29
Autre	5	5,75

Le nombre de mères provenant de logements chez un tiers (25,29 %) avant leur orientation vers le Centre Maternel a augmenté en 2025. Ces femmes sont souvent logées par des compatriotes, des amis de la famille ou des rencontres fortuites qui au moment de l'annonce de la grossesse ou de la naissance mettent fin à l'hébergement. Soulignons également qu'en 2025, **nous avons accueilli 17 femmes sortantes de maternité, 5 de plus qu'en 2024.**

Nous notons également **une forte augmentation du nombre de familles accueillies émanant de structures de mise à l'abri de niveau 1 pour les femmes victimes de violences (FVV).** De fait, l'accompagnement des FVV représente un enjeu important de l'année 2025.

À la sortie (94 personnes) :

N.B. Un décès de nourrisson a eu lieu en cours de prise en charge.

	Nombre	Pourcentage
Maintien en Centre Maternel AUVM	61	64,9
Placement d'un enfant	6	6,4
Structure d'urgence	5	5,32
Logement chez un tiers	5	5,32
Rupture de contrat avec réorientation	4	4,26
Hôpital	2	2,12
Retour au domicile	2	2,12
Résidence sociale	2	2,12
Locataire dans le parc privé	2	2,12
Centre Maternel	2	2,12
Autre dont décès	3	3,20

15 ménages sont sortis en 2025, soit 33 personnes.

On observe une hausse du nombre de placements, tendance déjà amorcée en 2024 et qui s'accroît en 2025.

En raison d'un taux de rotation plus faible et de l'allongement des durées de prise en charge, le nombre de personnes accueillies en 2025 (95 personnes) est inférieur à celui de 2024 (133 personnes), alors que le nombre de placements demeure quasiment identique.

Cette augmentation est étroitement liée à une évolution du profil des personnes accueillies, marqué par une vulnérabilité accrue. Face à cette réalité, notre mission d'évaluation du lien mère-enfant s'est renforcée, révélant un nombre de situations jugées extrêmement fragiles avant même l'entrée dans notre dispositif.

6. RESSOURCES (44 MÈRES)

N.B. Une même famille pouvant disposer de plusieurs ressources, le total des pourcentages est supérieur à 100 %.

À l'entrée :

	Nombre	Pourcentage
PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant)	8	18,2
RSA (revenu de solidarité active) socle	7	15,90
Allocations familiales	4	9,09
RSA majoré	2	4,54
ASF (allocation de soutien familial)	2	4,54
CF (complément familial)	1	2,27
Formation rémunérée	1	4,4
Sans ressources	35	79,54

Étude des revenus issus du travail uniquement : 0 adultes

À la sortie :

	Nombre	Pourcentage
RSA socle	6	13,63
PAJE	5	11,36
Allocations familiales	4	9,1
ASF	2	4,54
RSA majoré	1	2,27
ADA (allocation pour demandeur d'asile)	1	2,27
CF	1	2,27
Revenus issus du travail	1	2,27
Sans ressources	36	82

Nous constatons que le nombre de personnes sans ressource est stable entre l'admission et à la sortie. Cela s'explique par la précarisation du public et des situations majoritairement non régularisables.

Étude des revenus issus du travail uniquement (1 adulte) :

	Nombre	Pourcentage
> 500 euros	1	100 %

7. SITUATIONS AU REGARD DE L'EMPLOI (44 MÈRES)

À l'entrée :

	Nombre	Pourcentage
Sans emploi	40	90,90
Formation non rémunérée	1	2,28
Formation rémunérée	1	2,28
Etudiant	2	4,54

À la sortie :

	Nombre	Pourcentage
Sans emploi	40	90,90
CDD à temps partiel	1	2,28
Formation non rémunérée	1	2,28
Job	1	2,27
Etudiant	1	2,27

8. PROTECTION SOCIALE (44 MÈRES)

À l'entrée :

	Nombre	Pourcentage
AME (aide médicale d'État)	25	56,82
CMU (Couverture maladie universelle) ou CSS (Complémentaire santé solidaire)	13	29,54
Aucun droit	6	13,64

À la sortie :

	Nombre	Pourcentage
AME	22	50
CMU ou CSS	15	34,09
Aucun droit	7	15,91

En 2025, une augmentation significative des situations ne disposant pas de droits ouverts à l'entrée et à la sortie est constatée. Malgré les démarches engagées en collaboration avec les professionnels concernés, le Centre Maternel est confronté à des délais administratifs prolongés, vraisemblablement liés au contexte socio-économique actuel. Cette situation entraîne une prise en charge financière accrue pour l'AUVM, notamment concernant les frais de santé.

9. SITUATIONS AU REGARD DE LA SANTÉ

Adultes

N.B. Pourcentage réalisé sur la base de 44 mères, une même personne pouvant avoir besoin de plusieurs orientations.

	Nombre	Pourcentage
Médecine générale	34	77,28
CMP (centre médico-psychologique) prise en charge psychologique	18	40,91
Périnatalité	10	22,73
Hospitalisation	9	20,45
Grossesse	7	15,91
Urgence	7	15,91
PMI (Protection maternelle et infantile)	5	11,36
Soins dentaires	4	9,1
Soins ophtalmiques	3	6,82
Soins en alcoologie	1	2,27
Autre	9	20,45

En 2025, l'ensemble des mères accueillies ont présenté un besoin de soins : les conditions de précarité à leur arrivée ont nécessité une prise en charge médicale et la mise en place d'un suivi.

Notons que **40,91 % des mères accueillies présentaient des difficultés psychiques** et ont été orientées vers des dispositifs adaptés, un chiffre en nette augmentation par rapport à 2024 (24,19 %). Cela a nécessité de travailler autour du partenariat avec des dispositifs de soins mobiles (EMPPRE, EMPP et Handipsy) pour répondre aux besoins du public accueilli.

Soulignons que **80 % des femmes accueillies sur l'année ont été victimes de de violences conjugales et/ou intrafamiliales** : sur les 20 femmes admises en 2025, 16 en ont été victimes, dont 4 durant leur prise en charge au Centre Maternel. Ce chiffre est en nette augmentation par rapport à 2024 et s'accompagne d'une hausse significative du nombre d'enfants co-victimes, impactant leur développement de l'enfant. L'équipe a été formée autour de cette problématique et travaille en transversalité avec les dispositifs FVV du pôle Protection et Insertion de l'AUMM.

Enfants

N.B : Pourcentage réalisé sur la base de 51 enfants, un même enfant pouvant avoir besoin de plusieurs orientations.

	Nombre	Pourcentage
PMI	46	90,2
Urgence, hospitalisation	24	47,06
Médecine générale	19	37,25
Périnatalité	11	21,57
CMPP	5	9,80
Soins en gastro-entérologie	2	3,92
Soins optiques	2	3,92
Soins en toxicologie	1	1,96
Décès	1	1,96
Autre	10	19,60

34 enfants ont eu besoin d'orientation, soit 53,68 % des enfants accueillis. On constate une nette augmentation des besoins de soins chez les enfants par rapport à 2024, avec des pathologies plus lourdes nécessitant une orientation vers des spécialistes et un retard dans la prise en charge du dépistage à leur arrivée.

11 enfants, soit 21,57 %, sont suivis ou ont été suivis par l'unité de périnatalité en 2025 ce qui représente une augmentation par rapport à 2024 (14,3 %). Ceci s'explique par le travail en partenariat avec l'unité de périnatalité débuté en 2023, qui a permis sur l'année 2025 un meilleur repérage des besoins et une orientation plus rapide.

90 % des enfants accueillis sont suivis en PMI pendant leur prise en charge au Centre Maternel.

Notons également que **7 enfants sont accueillis sous mesure judiciaire, 7 font l'objet d'une mesure administrative.**

Au cours de l'année, **l'équipe a réalisé 17 informations préoccupantes (IP)**, un chiffre en nette augmentation par rapport à 2024. Cette évolution montre la complexification des situations accompagnées, marquées notamment par des risques de mise en danger de l'enfant et des situations de négligences lourdes. Il convient de souligner que les services orienteurs (DHAB, DPEJ, maternités, espace départemental des solidarités [EDS]) ont le plus souvent déjà identifié d'importantes fragilités, notamment des difficultés dans le lien mère-enfant et dans la prise en charge des besoins primaires par la mère. Ces services, qui accompagnent les familles en amont de leur accueil au Centre Maternel, ne rédigent pas de note d'information préoccupante (IP) et sollicitent le centre maternel afin qu'il réalise une évaluation plus approfondie au quotidien et, le cas échéant, qu'il saisisse les autorités compétentes via une IP ou un signalement.

Enfin, **6 enfants ont fait l'objet d'un placement en 2025** à l'issue de signalements et d'un travail partenarial étroit avec la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP), attestant de la mobilisation coordonnée des acteurs autour des situations les plus préoccupantes.

10. AUTRES DONNÉES

Notons en outre que :

- **plus de 77 % des adultes accueillis ne disposent pas de droits administratifs complets** à leur sortie et/ou au 31 décembre 2025, ce qui représente une augmentation constante depuis ces deux dernières années ;
- sur 44 familles accueillies sur 2025, **6 ont la capacité de payer une participation financière à l'hébergement, soit 13,6 %**, contre 37 % en 2024 ;
- **1 famille a bénéficié d'une mesure d'accompagnement personnalisée (MASP) ;**
- **75 % des familles accueillies bénéficient d'un suivi social en EDS** à leur sortie et/ou au 31 décembre 2025 ;
- **près de 89 % des familles sont inscrites au SIAO** au 31 décembre 2025.

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2026

En 2026, le Centre Maternel continuera de renforcer ses pratiques professionnelles et de développer ses partenariats afin d'améliorer l'accompagnement des mères et des enfants accueillis. **La gestion des événements indésirables (EI et EIG) et des réclamations sera optimisée** grâce à la mise en place d'un logiciel dédié et d'un traitement et d'une analyse partagée entre l'équipe pluridisciplinaire et les résidentes, afin de renforcer la qualité de l'accueil et la sécurité.

Le travail autour des sorties sans solution sera poursuivi, en mettant l'accent sur l'autonomisation et la responsabilisation des mères accueillies, pour préparer des transitions plus sûres et durables. Le Centre Maternel développera également un travail transversal avec les autres pôles et dispositifs Femmes victimes de violences de l'association, notamment des échanges de pratiques autour du développement de l'enfant, du repérage des situations de danger, de l'évaluation des violences conjugales ou intrafamiliales et de l'accompagnement des demandes d'asile.

Le partenariat autour de la prise en charge du psycho-trauma et de l'accompagnement psychologique sera renforcé, et le Centre Maternel continuera à consolider ses partenariats avec le centre municipal de santé (CMS), l'EMPPRE, l'équipe mobile psychiatrie-précarité (EMPP) et l'unité de soutien et d'accompagnement maternité pour les jeunes en situation de vulnérabilité majeurs (SAMA).

Par ailleurs, l'équipe participera activement à la révision du Projet d'établissement de l'association. Tout au long de l'année, des échanges et des

temps de travail seront organisés autour du **plan d'actions correctives** à la suite de l'évaluation. Ce plan servira de fil conducteur, en maintenant l'attention sur l'analyse et le suivi des événements indésirables, des plaintes et réclamations, tout en garantissant l'implication active des professionnels et des résidentes.

Des ateliers autour du « savoir-habiter », co-construits avec l'agent technique dans l'équipe et les résidentes, viseront à continuer de garantir la dignité de l'accueil et à développer l'autonomie des résidentes, contribuant à un accompagnement global respectueux et responsabilisant.

Enfin, le Centre Maternel poursuivra **son engagement envers le bien-être, la protection et le développement des enfants accueillis**, qui constituent le cœur de ses missions et orientent l'ensemble des accompagnements et actions quotidiennes. Cette attention se traduit par un accompagnement constant et personnalisé, construit autour des gestes du quotidien et de rituels adaptés, qui permettent d'œuvrer progressivement au développement de chaque enfant tout en soutenant la mère dans son rôle parental. L'équipe veille ainsi à conjuguer proximité, individualisation et professionnalisme, afin d'offrir un cadre sécurisé et stimulant, garantissant à la fois l'épanouissement des enfants et le renforcement des compétences parentales. Le Centre Maternel reste résolument engagé dans une démarche globale et bienveillante, où chaque action vise à concilier prévention, accompagnement et développement harmonieux des enfants accueillis.



4 rue du Docteur Calmette 94310 ORLY

Tél : 01 45 97 24 05 • info@auvm.org

N° SIRET : 332 335 702 000 46 • Code APE : 8790 B

www.auvm.org